

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

## Exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes par la Fondation ULB

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal sur le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet tend à ajouter la Fondation ULB à la liste des institutions agréées. Le projet est applicable aux prix et subsides qui sont payés ou attribués par cette fondation d'utilité publique à partir du 1er janvier 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>